



Service d'Incendie et de Secours du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon (SDMIS)

Monsieur le Directeur
du SDMIS du Rhône
17 rue Rabelais
69421 Lyon Cedex 03

N/ Réf. : 2019031

Lyon, le 28 juillet 2019

Objet : Relèves et subsistances

Monsieur le directeur,

Le nombre d'intervention en général a fortement augmenté, et par la même occasion également le nombre d'intervention pour feux de grandes ampleurs (Usines, commerces, immeubles d'habitations, etc...).

Sur sollicité les sapeurs-pompiers du terrain assument le plus efficacement possible avec toujours moins de personnels ces interventions de plus en plus nombreuses.

Ces sapeurs-pompiers que nous représentons pointent du doigt des relèves d'équipes qui tardent à venir, voir même qui ne viennent pas du tout...

Des subsistances indignes des sapeurs-pompiers pour qui l'effort demandé nécessite des apports plus équilibrés et nourrissant : actuellement des chips !

Les conditions climatiques des 2 derniers mois n'ont rien arrangés et un aménagement des roulements des relèves sur le terrain se doit d'être respecté.

Vous aviez coutume d'affirmer « **Pompier bien nourris, pas de conflit** », cela ne semble plus le cas.

Pire ! Nous ne sommes plus dans le registre d'une demande visant à éviter un conflit sur le terrain mais plutôt d'une question de santé et de sécurité.

En effet, plusieurs malaises durant des interventions ou au retour des interventions nous ont été signalé.

Pour ces raisons, nous vous prions de bien vouloir nous indiquer qu'elles sont les mesures immédiates que vous comptez mettre en place.

En attendant, nous vous demandons de bien vouloir mettre à l'ordre du jour du prochain CHSCT ce sujet des relèves et des subsistances, en prenant en compte les horaires et les périodes de l'année.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le délégué départemental

Didier DUPIR

Le délégué départemental

Franck CHENAL